



**La Communauté de communes  
de la Région de Beaujeu vous  
aide à adapter votre logement**



**Perte d'autonomie ? Grand âge ?**



**Votre logement devient difficilement  
accessible aux gestes du quotidien ?**

**PENSEZ À ADAPTER VOTRE LOGEMENT !**

**La CCRB peut vous aider financièrement  
à travers son Programme Local de l'Habitat.**



**Pour plus d'informations :**

[www.aucoeurdubeaujolais.fr](http://www.aucoeurdubeaujolais.fr),  
Rubrique « Vie Pratique »

**Avec le concours  
financier de :**



## Quelles aides financières de ma Communauté pour adapter mon logement ?

Dans le cadre de son **action Habitat 2009-2014** et par délibération du 9 avril 2013, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Région de Beaujeu a décidé de mettre en place des **aides pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées**.

### Le Programme Local de l'Habitat (PLH) concourt à 5 objectifs :

- L'amélioration de la **performance énergétique** du bâti ancien
- La lutte contre l'**inconfort** et les **logements dégradés**
- La remise sur le marché de **logements vacants**, après travaux
- L'adaptation des logements au **handicap** et au **grand âge**
- Le développement des **loyers maîtrisés et abordables**

### Quels logements sont concernés par une aide au maintien à domicile ?

Il s'agit de **tous les logements qui apparaissent inadaptés au handicap ou au vieillissement**.

### Qui peut bénéficier de cette aide et sous quelles conditions ?

Cette subvention de la CCRB s'adresse **aux propriétaires occupants** du canton de Beaujeu qui remplissent les conditions de ressources de l'ANAH.

Cette participation est **subordonnée à l'obtention d'une aide de l'ANAH**.

Le logement doit être ancien et avoir plus de 15 ans.

### Quel est le montant de l'aide ?

L'aide de la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu représente **20 % du coût des opérations** et est plafonnée à 2 000 €, dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle.

Elle est attribuée en complément d'une subvention de l'ANAH.

Les caisses de retraite peuvent également financer certains travaux d'adaptation.

### Une équipe d'animation vous accompagne dans vos démarches : le Pact du Rhône

- Conseils aux particuliers lors de **permanences habitat** : **tous les 3èmes mercredis** (calendrier disponible en mairie ou au siège de la communauté)
- Visites à domicile pour la **réalisation de diagnostics techniques** : évaluation de l'état du bâti, de la performance énergétique, diagnostic autonomie
- Aide à la **définition du projet** de réhabilitation et du plan de financement
- **Accompagnement dans les demandes de subventions** auprès des financeurs

→ **Les permanences sont gratuites : la CCRB finance les prestations d'animation.**

**Contact CCRB : Carole BERNARDI, Chargée de mission Habitat**

**Communauté de Communes de la Région de Beaujeu**

**Espace Sainte Angèle - 69 430 BEAUJEU**

**Tél : 04 74 04 89 94**

**Courriel : cc.region.beaujeu@wanadoo.fr**